

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2536

16 octobre 2008

SOMMAIRE

Adma A.G.	121690	JetLink	121728
Aggmore Europe 2 S.A.	121693	Kleopatra Lux 1 S.à r.l.	121684
AME Ventures International S.A.	121692	LaSalle Zama S.à r.l.	121688
Associés du Progrès III S. à r. l.	121685	Latin American Division S.A.	121722
BeSoft S.A.	121692	Lavena 2 S.à r.l.	121682
BeSoft S.A.	121691	Leknica Investments Holding S.A.	121692
Blackstar Investors PLC	121695	Lion Shipping A.G.	121690
Bookless Developments S.A.	121694	Mastiff S.A.	121691
Cave Royale Luxembourg S.A.	121687	MF6 S.à r.l.	121682
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	121694	Moryann S.à r.l.	121694
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l.	121693	Niam III Luxembourg S.à r.l.	121692
Compagnie de Transports Chimiques S.A.	121689	Nilrac Investments S.à r.l.	121683
Danube Bidco S.A.	121699	Optifin S.A.	121697
Dizzy S.à r.l.	121691	Parkway S.A.	121689
Elster Holding S.A.	121687	PepsiCo Finance (U.K.) Limited	121693
European Business Network S.A.	121727	Pertuy Associés S.A.	121698
Euro Shiprental S.A.	121689	Pictet Funds (LUX)	121691
Financière Petra S.A.	121725	Redlux International S.A.	121695
Fin Team Holdings S.A.	121685	Rencast Invest S.A.	121698
Fund Administration Services & Technolo- gy Network Luxembourg	121686	R.E. Ro S.A.	121696
Future4You S.à r.l.	121683	SBBI Luxembourg S.A.	121724
Gaetano Zannini International S.A.	121688	SB Immo International S.A.	121688
Gestion GIC S.à r.l.	121682	SelvaFinance AG	121683
Gruppo Coin International S.A.	121684	Silverside Shipping S.A.	121689
Habacker LogPark Site Five S. à r.l.	121697	Smart-Travel Group S.A.	121690
Habacker LogPark Site Six S. à r.l.	121698	Spaass	121682
Habacker LogPark Site Three S. à r.l. ..	121696	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	121699
Habacker LogPark Site Two S. à r.l.	121696	Trans Euro City S.A.	121685
Hobbit Holding S.A.	121695	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	121727
ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch	121686	Verdoso Investment S.A.	121690
International River Cruising S.A.	121687	Vion Finance S.à r.l.	121697
Jarban S.A.	121687	Y.E SA	121727
		Yum! International Participations S.à r.l.	121686

Gestion GIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/10/2008.

GESTION GIC S.A.R.L.

INDEPENDANT S.A.R.L.

Gérant de Société

Signature

Référence de publication: 2008126824/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09596. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2008.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008126823/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00855. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Spaass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.837.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127327/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00547. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Lavena 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.671.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008127298/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01478. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.894.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2008

1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Roberto E. RAMIREZ, administrateur de sociétés, né à San Salvador (Salvador), le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56th Floor, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126987/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

SelvaFinance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.355.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour SelvaFinance AG

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126988/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Future4You S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 123.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127563/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09694. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Kleopatra Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.366.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.286.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 5 septembre 2008 que KLEOPATRA GUERNSEY HOLDINGS L.P. a transféré avec effet au 10 août 2007:

- 2.921.100 parts sociales de classe A1,
- 2.921.100 parts sociales de classe A2,
- 2.921.100 parts sociales de classe A3,
- 2.921.100 parts sociales de classe A4,
- 2.921.100 parts sociales de classe A5,
- 5.947.600 parts sociales de classe B1,
- 5.947.600 parts sociales de classe B2,
- 5.947.600 parts sociales de classe B3,
- 5.947.600 parts sociales de classe B4,
- 5.947.600 parts sociales de classe B5

qu'elle détenait dans la Société à:

- KP Management Participation GmbH & Co. KG, une limited partnership, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, enregistrée au The Commercial register of the local court Frankfurt am Main, sous le numéro HRA 44008, ayant son siège social au 71 Schwarzbürgstraße, 60318 Frankfurt am Main, Deutschland.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

KLEOPATRA LUX 1 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008126995/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Gruppo Coin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mai 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2008.

- Monsieur Nicola SCATTOLIN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Italie, Président.

- Monsieur Giovanni ZOPPAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Italie,

- Monsieur Nicola PERIN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Italie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127021/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Associés du Progrès III S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.327.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 septembre 2008

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine KOCH en tant que gérant B de la société avec effet au 25 août 2008;
- nomination de Benoît CHAPPELLIER, né le 25 mars 1965 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant que gérant B de la société avec effet au 25 août 2008, pour une durée indéterminée;
- transfert du siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Pour ASSOCIES DU PROGRES III S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127069/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Fin Team Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.980.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société «Fin Team Holdings S.A.» inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 70980 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Interconsult S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127096/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Trans Euro City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 94.974.

—
Démission

Je soussigné Da Costa De Jesus Carlos demeurant 79, rue de Belvaux démissionne en tant que Administrateur et administrateur délégué de la Société Trans Euro City ayant siège à 4-6, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof et ceci à partir du 23 octobre 2007.

J'ai fait partie de la Société du 20 mars 2007 au 23 octobre 2007 inclus.

Da Costa De Jesus Carlos.

Référence de publication: 2008127656/5562/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02637. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.498.

Les comptes audités de la Société au 25 juillet 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

ICAP US HOLDINGS NO. 2 LTD - Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2008127602/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00220. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Fastnet Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 62.713.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127667/219/15.

(080148673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Yum! International Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.278.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.447.

—
Notification

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société YUM! International Participations S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Démission du Gérant A suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YUM! International Participations S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signature

Référence de publication: 2008128013/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Elster Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.413.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/9/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128016/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08046. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Cave Royale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.330.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127333/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

International River Cruising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 55.183.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127322/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Jarban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour la Société

Catherine LIHOTE-TISSIER

Avocat à la Cour, Luxembourg

Référence de publication: 2008127604/819/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00159. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gaetano Zannini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 78.185.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127242/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

LaSalle Zama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.320.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127338/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01001. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

SB Immo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 126.258.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2008

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateur pour le porter de trois (3) à quatre (4).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Daniel Kuffer, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, administrateur;
- Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, administrateur;
- Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, administrateur;
- Monsieur Sandro Bordigoni, entrepreneur, demeurant 10, Via G. Righi Ovest, I-41012 Carpi, Italie, administrateur;

Commissaire aux Comptes

ADOMEX Sàrl, société ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SB IMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008127722/9441/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01894. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 71.865.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2008

En date du 26 septembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur D. Michael W. Hallisey né le 28 novembre 1953 à Sussex, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Coningsby Road, Peterborough, PE3 8SB, Royaume-Uni en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Parkway International S.A.

Signature

Référence de publication: 2008127682/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Euro Shiprental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 87.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008127683/201/12.

(080148694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Silverside Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 99.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008127691/201/12.

(080148698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

COTRACHIM S.A., Compagnie de Transports Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 54.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008127690/201/12.

(080148697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Lion Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 59.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008127692/201/12.

(080148701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 octobre 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008127693/201/12.

(080148703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Verdoso Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127626/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01959. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.256.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2008 que le siège social de la société anonyme Smart-Travel Group S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, demeurant tous les deux professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, sont confirmés et se termineront en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008127826/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration par décision du 20 août 2008 a accepté la démission de Messieurs Yves Martignier (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73) et Pierre-Alain Eggly (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et a décidé la cooptation de Messieurs Rolf Banz (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73) et Christoph Schweizer (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73) en tant qu'administrateurs du Conseil d'Administration de la société avec effet au 1^{er} septembre 2008 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Pictet Funds (LUX)
Pictet Funds (Europe) SA
Signatures

Référence de publication: 2008127842/52/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01155. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BeSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127939/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00473. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.479.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127951/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01707. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mastiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.307.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127959/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01710. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Niam III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 101.197.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Niam III Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008127947/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01746. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BeSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127937/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00469. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.939.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127960/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01708. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Leknica Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128011/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08048. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

PepsiCo Finance (U.K.) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 67.563.

—
Notification

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 18 septembre 2008 de la société PepsiCo Finance (U.K.) Limited que des associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau administrateur pour une durée déterminée jusqu'à la date d'approuvant les comptes de l'année 2008

Monsieur Dennis Richard Schilder, né le 26 septembre 1975 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant à Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité d'administrateur de la société.

2. Démission d'administrateur suivant à compter du 18 septembre 2008:

Monsieur Willem Kuzee, né le 5 février 1965 à Utrecht, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à Zonnebaan 35, 3606 CH Maarsse, Pays-Bas en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Finance (U.K.) Limited
Monsieur Frank Welman
Administrateur

Référence de publication: 2008128010/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01079. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Aggmore Europe 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.973.

—
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aggmore Europe 2 S.A.
Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2008128006/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00899. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.537.515,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.167.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008128015/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01809. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Bookless Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.283.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE GRANDE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Extrait sincère et conforme

BOOKLESS DEVELOPMENTS S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008127999/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Moryann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 5-7, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 62.527.

—
Réquisition

Suite à une cession de parts en date du 17 avril 2005 entre la société ADI CORPORATION SA et Monsieur José LINHARES, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- ADI CORPORATION SA: 0 part sociale

- Monsieur José Linhares: 100 parts sociales.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008128004/7430/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.098.659,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128017/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Hobbit Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 92.580.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 septembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 22 septembre 2008 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 9, rue Saint Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2008128079/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Redlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

REDLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127997/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Blackstar Investors PLC, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 17 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128088/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

R.E. Ro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.500.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:
Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).
 - L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

R.E. RO S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127995/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Habacker LogPark Site Two S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.040.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128114/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Habacker LogPark Site Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.039.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128120/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Optifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.053.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127991/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01924. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.670.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises le 25 juin 2008 à Luxembourg

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du L-2449, 25, boulevard Royal au L-2449, 5, boulevard Royal qui deviendra l'adresse du siège social.

Par conséquent, dorénavant l'adresse du siège social est le 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Vion Finance Sarl

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008128040/312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01536. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Habacker LogPark Site Five S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.029.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128273/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01349. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Habacker LogPark Site Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.012.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128272/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.991.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 septembre 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer la société FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg n° B 114.321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008128008/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pertuy Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.373.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008127993/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.175.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008127634/242/13.

(080149017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Danube Bidco S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 3 June 2008, published in the Mémorial C number 1837 of 25 July 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.927 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 9.00 a.m. with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rose-Marie ARCANGER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manfred MÜLLER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one cent (EUR 0.01).
2. To re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.
3. To create three (3) classes of shares, the class A non-voting preference shares, the class B ordinary shares and the class C non-voting ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as referred to under item 7 of the present agenda.
4. To re-qualify the three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) class B ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the class B ordinary shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.
5. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thirty-four thousand one hundred seventy-five euro and twenty-two cent (EUR 1,434,175.22) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of one million four hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro and twenty-two cent (EUR 1,465,175.22) by the issuance of seventy-three million one hundred seventy-eight thousand nine hundred (73,178,900) class B ordinary shares, the issuance of sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand four hundred forty-two (69,438,442) class A non-voting preference shares and eight hundred thousand one hundred eighty (800,180) class C non-voting ordinary shares, such shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association as referred to under item 7 of the present agenda.
6. To accept the subscription by Danube 2 S.à r.l., for forty-five million nine hundred thousand (45,900,000) class B ordinary shares, forty-five million seven hundred sixty-eight thousand four hundred fifty-one (45,768,451) class A non-voting preference shares and five hundred twenty-seven thousand three hundred ninety-one (527,391) Class C non-voting shares, and by Black Mountain S. à r.l., for twenty-seven million two hundred seventy-eight thousand nine hundred

(27,278,900) class B ordinary shares, twenty-three million six hundred sixty-nine thousand nine hundred ninety-one (23,669,991) class A non-voting preference shares and two hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-nine (272,789) Class C non-voting shares and full payment in kind of the nominal value of these new shares and, in addition to such nominal value, a share premium on the class A non-voting preference shares in the aggregate amount of eighty-one million ten thousand nine hundred seventy-eight euro and fifty-eight cent (EUR 81,010,978.58) and the class C non-voting ordinary shares in the aggregate amount of seven hundred ninety-two thousand one hundred seventy-eight euro and twenty cent (EUR 792,178.20).

7. To fully restate the articles of incorporation of the Company, which restatement, next to reflecting the resolutions adopted pursuant to items 1 to 6 of the agenda of the meeting, shall consist inter alia in adopting the following corporate object:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

8. To increase the number of the Company's directors to four (4), to confirm the appointment of Mr Gérard Becquer as Class A director of the Company, of Ms Valérie Pechon as Class B director of the Company and of Mr Ronald Bell as Class C director of the Company and to appoint Mr Juerg Ambuehl as new Class C director of the Company.

9. To transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

10. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation :

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to one cent (EUR 0.01).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create three (3) classes of shares, the class B ordinary shares, the class A non-voting preference shares and the class C non-voting ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the seventh resolution.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) class B ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the class B ordinary shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thirty-four thousand one hundred seventy-five euro and twenty-two cents (EUR 1,434,175.22) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of one million four hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro and twenty-two cents (EUR 1,465,175.22) by the issuance of (i) seventy-three million one hundred seventy-eight thousand nine hundred (73,178,900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, (ii) sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand four hundred forty-two (69,438,442) class A non-voting preference shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and (iii) eight hundred thousand one hundred eighty (800,180) class C non-voting shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, such shares having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the seventh resolution.

Sixth resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Danube 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.316, represented by Mr Manfred MÜLLER, lawyer, by virtue of a proxy given on 15 September 2008 which proxy, signed by the proxy holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(ii) Black Mountain S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.873, represented by Mr Manfred MÜLLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 September 2008 which proxy, signed by the proxy holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Danube 2 S.à r.l., prenamed and Black Mountain S. à r.l., prenamed declared to subscribe for the seventy-three million one hundred seventy-eight thousand nine hundred (73,178,900) class B ordinary shares, the sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand four hundred forty-two (69,438,442) class A non-voting preference shares and the eight hundred thousand one hundred eighty (800,180) class C non-voting ordinary shares and to fully pay the nominal value thereof, together with a share premium on the class A non-voting preference shares in the aggregate amount of eighty-one million ten thousand nine hundred seventy-eight euro and fifty-eight cent (EUR 81,010,978.58) and on the class C non-voting ordinary shares in the aggregate amount of seven hundred ninety-two thousand one hundred seventy-eight euro and twenty cent (EUR 792,178.20), by contributions in kind in an aggregate amount of eighty-three million two hundred thirty-seven thousand three hundred thirty-two euro (EUR 83,237,332.-) as follows:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number and, if applicable, Class of shares	Share premium (EUR)
1) Danube 2 S.à r.l., prenamed	457,684.51	45,768,451 class A non-voting preference shares	53,396,175.49
	459,000.-	45,900,000 class B ordinary shares	/
	5,273.91	527,391 class C ordinary non-voting shares	522,117.09
2) Black Mountain S.à r.l. , prenamed	236,699.91	23,669,991 class A non-voting preference shares	27,614,803.09
	272,789.-	27,278,900 class B ordinary shares	/
	2,727.89	272,789 class C ordinary non-voting shares	270,061.11
Total:	1,434,175.22	69,438,442 class A non-voting preference shares 73,178,900 class B ordinary shares 800,180 class C non-voting ordinary shares	81,803,156.78

1) Danube 2 S.à r.l., prenamed, declared to make payment in full for the new shares as detailed above, together with payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-three million nine hundred eighteen thousand two hundred ninety-two euro and fifty-eight cent (EUR 53,918,292.584), by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, including all its shares in Ducoserv B.V. (in the process of change of name into Danube Holdco B.V.), a private limited liability company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Martinus Nijhoflaan 2, 2624 ES,

Delft, The Netherlands, registered with the trade register of The Hague under file number 27289508 ("Ducoserv"), representing 66,3% of Ducoserv share capital, (the "First Contribution").

The First Contribution represents a value in aggregate amount of fifty-four million eight hundred forty thousand two hundred fifty-one euro (EUR 54,840,251.-).

Proof of the ownership by Danube 2 S.à r.l. of the First Contribution has been given to the undersigned notary.

Danube 2 S.à r.l., acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that the First Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the First Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the First Contribution to the Company.

Danube 2 S.à r.l., acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by Fiduciaire Patrick Sganzerla, réviseur d'entreprises, and signed by Mr Patrick Sganzerla on 17 September 2008, wherein the First Contribution is described and valued.

The appearing person produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 45,768,451 class A non-voting preference shares, 45,900,000 class B ordinary shares and 527,391 class C ordinary non-voting shares of nominal value EUR 0.01 each (total EUR 921,958.42), to be issued with a total share premium of EUR 53, 918,292.58."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2) Black Mountain S. à r.l., prenamed, declared to make payment in full for the new shares as detailed above, together with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty seven million eight hundred eighty-four thousand eight hundred sixty-four euro and twenty cent (EUR 27,884,864.20), by a contribution in kind consisting of all its shares in Ducoserv, representing 33.7% of Ducoserv share capital, corresponding to an aggregate amount of twenty-eight million three hundred ninety-seven thousand eighty-one euro (EUR 28,397,081.-) (the "Second Contribution").

The Second Contribution represents a value in aggregate amount of twenty-eight million three hundred ninety-seven thousand eighty-one euro (EUR. 28,397,081.-).

Proof of the ownership by Black Mountain S. à r.l. of the Second Contribution has been given to the undersigned notary.

Black Mountain S. à r.l. acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that the Second Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Second Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Second Contribution to the Company.

Black Mountain S. à r.l., acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by Fiduciaire Patrick Sganzerla, réviseur d'entreprises, and signed by Mr Patrick Sganzerla on 17 September 2008, wherein the Second Contribution is described and valued.

The appearing person produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 23,669,991 class A non-voting preference shares, 27,278,900 class B ordinary shares and 272,789 class C ordinary non-voting shares of nominal value EUR 0.01 each (total EUR 512,216.80), to be issued with a total share premium of EUR 27,884,864.20."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions as well as the First Contribution and the Second Contribution and to allot the new class B ordinary shares, class A non-voting preference shares and class C non-voting ordinary shares to Danube 2 S.à r.l. and to Black Mountain S. à r.l. as detailed above.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name

There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Danube Bidco S.A."

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II.- Capital - Shares**Art. 5. Issued Capital**

The issued capital of the Company is set at one million four hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro and twenty-two cents (EUR 1,465,175.22) divided into sixty-nine million four hundred thirty-eight thousand four hundred forty-two (69,438,442) class A redeemable non-voting preference shares (the "Class A Shares"), seventy-six million two hundred seventy-eight thousand nine hundred (76,278,900) class B redeemable ordinary shares (the "Class B Shares") and eight hundred thousand one hundred eighty (800,180) class C redeemable non-voting ordinary shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares**6.1. Form and transfer of Shares**

The Shares will be in the form of registered shares.

The Shares are freely transferable except as otherwise provided in these Articles of Association.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple Share certificates.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

6.2. Rights and obligations of the classes of Shares

The classes of Shares shall have different financial and voting rights as more fully set out hereafter.

6.2.1. Right to distribution

Each Class A Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class A Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to fifteen percent (15%) per annum on (i) its subscription price amounting to one euro (EUR 1.-) per Class A Share (such subscription price consisting in a nominal value of one cent (EUR 0.01) and a share premium of ninety-nine cent (EUR 0.99) per Class A Share) and (ii) any Class A Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

Each Class C Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to one percent (1%) per annum on (i) its subscription price amounting to one euro (EUR 1.-) per Class C Share (such subscription price consisting in a nominal value of one cent (EUR 0.01) and a share premium of ninety-nine cent (EUR 0.99) per Class C Share) and (ii) any Class C Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid.

The Class A Preferred Dividend and the Class C Preferred Dividend may however not be declared to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with the Laws.

To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by the Laws and by the Articles of Incorporation as well as in consideration of any shareholders agreement as from time to time in effect, the general meeting of Shareholders shall:

- firstly, allocate, *pari passu*, the Class A Preferred Dividend to the holders of the Class A Shares and the Class C Preferred Dividend to the holders of the Class C Shares;
- secondly allocate 3% of the subscription price (such subscription price consisting the nominal value and the share premium (if any)) to the holders of the Class B Shares; and
- thirdly allocate the remainder (if any) *pro rata* to each of the holders of Class C Shares.

6.2.2. Voting right

Each Class B Share entitles to one vote.

In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915, as amended, the Class A Shares and the Class C Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and in due consideration of the terms and of any shareholder agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

The Company may also create authorised share capital in accordance with the law.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

In case of any issue of Shares each Shareholder is entitled but not obliged to subscribe for such proportion of the capital increase which the aggregate nominal value of Shares held by him on the date immediately prior to the capital increase bears to the aggregate of the total nominal value of Shares then in issue on the same terms as the other Shareholders provided that each Shareholder may agree to waive, and actually waives, such preferential subscription right in

circumstances agreed upon under a shareholders' agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own Shares and redemption of shares

The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and by the Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholder agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time and to which the Company is a party.

The Company may further at any time, but taking into consideration any shareholders agreement to which the Company may be a party from time to time, redeem all or part of the Shares of any class of Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company and within the limitations set forth by the Laws and by the Articles of Incorporation, provided that no Class B Shares may be redeemed unless all the Class C Shares have been redeemed; and no Class C Shares or Class B Shares may be redeemed unless all the Class A Shares have been redeemed.

The price at which the relevant Shares shall be redeemed in such circumstances shall in respect of all classes of Shares be equal to the fair value of such Shares taking into consideration the specific economic rights attached to such shares as set out in articles 6, 30 and 31.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of Shares called for redemption, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance may a shareholder request the redemption of its Shares.

Chapter III.- Board of directors - Auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be Shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

Unless there is only one Shareholder, one class A director (the "Class A Director") and one class B director (the "Class B Director") shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company out of list of candidates proposed by the holders of the majority of Class B Shares.

The general meeting of Shareholders shall as the case may be and in accordance with any shareholders agreement to which the Company may be a party from time to time, appoint additional directors as the case may be of one or several additional classes.

The Directors will be elected by the shareholders who will determine the duration of their mandate, their number and their class. The Directors are re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders. The Shareholders shall be entitled to propose the dismissal or suspension of any Director appointed upon their proposal.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors, of which one at least must be a Class A Director or a Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two directors, provided that at least the Class A Director and the Class B Director are present and/or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations and adopt additional internal governance rules, notably so as to take into consideration any governance agreed by the shareholders in a shareholders agreement as from time to time in effect and to which the Company is a party.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Directors in accordance with such rules of attendance as the Company may from time to time adopt.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors

The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses

Subject to approval by the general meeting of Shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest

If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification

No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality

Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- General Meeting of shareholders**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders**

The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Shareholders shall act at general meetings of Shareholders with due consideration of any shareholders agreement as they may have entered into from time to time.

Art. 20. Annual General Meeting

The annual general meeting of Shareholders will be held on the last Wednesday of April at 04:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice of a minimum of ten (10) business days, accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda (as well as copies of any documents specified to be considered at such meeting in such agenda) of the business to be transacted. The notice period should be shortened following the provisions of any shareholders agreement which may from time to time be entered provided that it shall remain at least two business days.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings

Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment

The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote

An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;

- total number of Shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes

The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Chapter V.- Financial year - Financial statements - Distribution of profits

Art. 28. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements

The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders in accordance with the Articles of Incorporation and notably article 6.2.1.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions and notably article 6.2.1 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation

The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall, subject to the conditions fixed by the Laws, be distributed to the Shareholder(s), as follows:

(i) first, to each holder of Class A Shares and Class C Shares until the nominal and share premium amounts paid up on the Class A Shares and Class C Shares has been repaid in full;

(ii) second and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i), to each holder of Class B Shares until the nominal and share premium (if any) amounts paid up on the Class B Shares has been repaid in full; and

(iii) thereafter and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i) and article 31 paragraph 3 (ii) inclusive, following the order of priority of payments and the amount of distributions set out in article 6.2.1.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable Law

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Shareholders may enter from time to time into shareholders agreement and shall act in compliance with the terms of such shareholders agreement to the greatest extent permissible pursuant to the Laws."

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the number of directors of the Company to four (4), to confirm the appointment of Mr Gérard Becquer as Class A director of the Company, of Ms Valérie Pechon as Class B director of the Company and of Mr Ronald Bell as Class C director of the Company and to appoint Mr Juerg Ambuehl, company director, born on 30 June 1949 in Zürich, Switzerland, residing at Mengerschwaigstrasse 21, D-81545 Munich, Germany, as Class C director of the Company with immediate effect and for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2013.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

Insofar as the above First Contribution consists in the contribution by Danube 2 S.à r.l. with registered office in the European Union, of all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

Insofar as the above Second Contribution by Black Mountain S. à r.l. results in the Company holding 100 % of the share capital of Ducoserv, a company with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight thousand five hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was thereupon closed at 09.30 a.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Danube Bidco S.A.", une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 du 25 juillet 2008, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.927 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.00 heures et a été présidée par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire Maître Rose-Marie ARCANGER, avocat, demeurant à Luxembourg. Maître Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions de scrutateur par l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de un euro (EUR 1.-) a un centime d'euro (EUR 0,01).
2. Requalification des trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, les actions restant allouées à l'associé actuel de la Société.
3. Création de trois (3) catégories d'actions, les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, les actions ordinaires de catégorie B et les actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société tel qu'indiqué sous le point 7 de cet ordre du jour.
4. Requalification des trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires de catégorie B restant allouées à l'associé actuel de la Société.
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent trente-quatre mille cent soixante quinze euros et vingt-deux cents (EUR 1.434.175,22) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de un million quatre cent soixante-cinq mille cent soixante quinze euros et vingt-deux cents (EUR 1.465.175,22) en émettant soixante treize millions cent-soixante-dix-huit mille neuf cents (73.178.900) actions ordinaires de catégorie B, soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille quatre cent quarante-deux (69.438.442) actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et huit cent mille cent quatre-vingt (800.180) actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote, ces actions ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et les droits et privilèges tels que prévus dans la refonte envisagée des statuts de la Société comme indiquée au point 7 de l'ordre du jour.
6. Acceptation de la souscription par Danube 2 S.à r.l. des quarante-cinq millions neuf cent mille (45.900.000) actions ordinaires de catégorie B, quarante-cinq millions sept cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-et-une (45.768.451) actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et cinq cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-onze (527.391) actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote, et par Black Mountain S.à r.l. des vingt-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille neuf cents (27.278.900) actions ordinaires de catégorie B, vingt trois millions six cent soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (23.669.991) actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-neuf (272.789) actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote et libération intégrale par apport en nature de la valeur nominale des ces nouvelles actions et, en plus de cette valeur nominale, d'une prime d'émission sur les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote d'un montant total de quatre-vingt-un millions dix mille neuf cent soixante-dix-huit euros et cinquante-huit cents (EUR 81.010.978,58) et sur les actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote d'un montant total de sept cent quatre-vingt douze mille cent soixante-dix-huit euros et vingt cents (792.178,20).
7. Refonte complète des statuts de la Société, laquelle refonte, en sus du reflet des résolutions adoptées conformément aux points 1 à 6 de l'ordre du jour, consistera entre autres à adopter l'objet social suivant :
"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.
La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.
La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.
D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet. "
8. Augmentation du nombre des administrateurs de la Société à quatre (4), confirmation de la nomination de M. Gérard Becquer en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, de Mme Valérie Pechon en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société et de M. Ronald Bell en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société et nomination de M. Juerg Ambuehl en tant que nouvel administrateur de catégorie C de la Société.
9. Transfert du siège social de 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.
10. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1.-) à un cent d'euro (EUR 0,01).

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, les actions restant allouées à l'associé actuel de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer trois (3) catégories d'actions, les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, les actions ordinaires de catégorie B et les actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société telle qu'approuvée dans la septième résolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), restant allouées à l'associé actuel de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent trente-quatre mille cent soixante quinze euros et vingt-deux cents (EUR 1.434.175,22), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant d'un million quatre cent soixante-cinq mille cent soixante-quinze euros et vingt-deux cents (EUR 1.465.175,22) en émettant (i) soixante-treize millions cent-soixante-dix-huit mille neuf cents (73.178.900) actions ordinaires de catégorie B, (ii) soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille quatre cent quarante-deux (69.438.442) actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et (iii) huit cent mille cent quatre-vingts (800.180) actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote, ces actions ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et les droits et privilèges tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société telle qu'approuvée dans la septième résolution.

Sixième résolution

Ci-après ont comparu:

(i) Danube 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-140.316, représentée par Maître Manfred MÜLLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008 laquelle procuration, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Black Mountain S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.873, représentée par Maître Manfred MÜLLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008 laquelle procuration, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Danube 2 S.à r.l., susmentionnée, et Black Mountain S. à r.l., susmentionnée déclarent souscrire à soixante-treize millions cent-soixante-dix-huit mille neuf cents (73.178.900) actions ordinaires de catégorie B, soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille quatre cent quarante-deux (69.438.442) actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et huit cent mille cent quatre-vingts (800.180) actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote et de payer intégralement la valeur nominale des actions souscrites, ensemble avec une prime d'émission sur les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote d'un montant total de quatre-vingt-un millions dix mille neuf cent soixante-dix-huit

euros et cinquante-huit cents (EUR 81.010.978,58) et sur les actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote d'un montant total de sept cent quatre-vingt douze mille cent soixante-dix-huit euros et vingt cents (792.178,20), par des apports en nature d'un montant total de quatre-vingt-trois millions deux cent trente sept mille trois cent trente-deux euros (EUR 83.237.332,-), comme il suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre et catégorie d'actions	Prime d'émission (EUR)
1) Danube 2 S.à r.l., susmentionnée	457.684,51	45.768.451 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote	53.396.175,49
	459.000,-	45.900.000 actions ordinaires de catégorie B	/
	5.273,91	527.391 actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote	522.117,09
2) Black Mountain S.à r.l. , susmentionnée	236.699,91	23.669.991 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote	27.614.803,09
	272.789,-	27.278.900 actions ordinaires de catégorie B	/
	2.727,89	272.789 actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote	270.061,11
Total:	1.434.175,22	69.438.442 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote 73,178,900 actions ordinaires de catégorie B 800.180 actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote	81.803.156,78

1) Danube 2 S.à r.l., susmentionnée, a déclaré libérer intégralement ces nouvelles actions tel que détaillé ci-dessus, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois millions neuf cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-huit cents (EUR 53.918.292,58) par apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs, y compris toutes les actions détenues dans Ducoserv B.V. (en cours de changement de nom en Danube Holdco B.V.), une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Martinus Nijhoflaan 2, 2624 ES, Delft, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de La Haye sous le numéro de dossier 27289508 ("Ducoserv"), représentant 66,3% du capital social de Ducoserv (le "Premier Apport").

Le Premier Apport représente une valeur d'un montant total de cinquante-quatre millions huit cent quarante mille deux cent cinquante et un euros (EUR 54.840.251,-).

Preuve de la propriété du Premier Apport par Danube 2 S.à r.l. a été donnée au notaire soussigné.

Danube 2 S.à r.l., agissant par son représentant dûment nommé, a déclaré que le Premier Apport est libre de tout gage ou privilège ou charge, comme applicable, et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cession du Premier Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour exécuter une cession valable du Premier Apport à la Société.

Danube 2 S.à r.l., agissant par son représentant dûment nommé, a affirmé par la suite qu'un rapport a été dressé par Fiduciaire Patrick Sganzerla, réviseur d'entreprises, et signé par M. Patrick Sganzerla le 17 septembre 2008 dans lequel le Premier Apport est décrit et évalué.

La personne comparante a produit ce rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

"Basé sur le travail accompli et tel que décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à mentionner quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 45.768.451 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, 45.900.000 actions ordinaires de catégorie B et 527.391 actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune (total EUR 921.958,42), à être émises avec une prime d'émission de EUR 53.918.292,58."

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2) Black Mountain S. à r.l., susmentionnée, a déclaré libérer intégralement ces nouvelles actions tel que détaillé ci-dessus, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante quatre euros et vingt cents (EUR 27.884.864,20) par apport en nature consistant en

toutes les actions détenues dans Ducoserv, représentant 33,7 % du capital social de Ducoserv, d'un montant total de vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-un euros (EUR 28.397.081,-) (le "Second Apport").

Le Second Apport représente une valeur d'un montant total de vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-un euros (EUR 28.397.081,-).

Preuve de la propriété du Second Apport par Black Mountain S. à r.l. a été donnée au notaire soussigné.

Black Mountain S. à r.l., agissant par son représentant dûment nommé, a déclaré que le Second Apport est libre de tout gage ou privilège ou charge, comme applicable, et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cession du Second Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour exécuter une cession valable du Second Apport à la Société.

Black Mountain S. à r.l., agissant par son représentant dûment nommé, a affirmé par la suite qu'un rapport a été dressé par Fiduciaire Patrick Sganzerla, réviseur d'entreprises, et signé par M. Patrick Sganzerla le 17 septembre 2008 dans lequel le Second Apport est décrit et évalué.

La personne comparante a produit ce rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

"Basé sur le travail accompli et tel que décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à mentionner quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 23.669.991 actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, 27.278.900 actions ordinaires de catégorie B et 272.789 actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune (total EUR 512.216,20), à être émises avec une prime d'émission de EUR 27.884.864,20."

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter lesdites souscriptions ainsi que le Premier Apport et le Second Apport et d'allouer les nouvelles actions ordinaires de catégorie B, les actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote et actions ordinaires de catégorie C sans droit de vote à Danube 2 S.à r.l. et à Black Mountain S. à r.l tel que détaillé ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre complètement les statuts de la Société de manière à refléter entre autre les résolutions ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

"Chapitre I.- Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Danube Bidco S.A."

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Strassen par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II.- Capital - Actions

Art. 5. Capital émis

Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent soixante-cinq mille cent soixante-quinze euros et vingt-deux cents (EUR 1.465.175,22) divisé en soixante-neuf millions quatre cent trente-huit mille quatre cent quarante-deux (69.438.442) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie A rachetables (les "Actions de Catégorie A"), soixante seize millions deux cent-soixante-dix-huit mille neuf cents (76.278.900) actions ordinaires de catégorie B rachetables (les "Actions de Catégorie B") et huit cent mille cent quatre-vingt (800.180) actions ordinaires sans droit de vote de catégorie C rachetables (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont désignées individuellement comme une "Action" et ensemble comme les "Actions".

Les détenteurs des Actions sont désignés individuellement comme un "Actionnaire" et ensemble comme les "Actionnaires".

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions

6.1. Forme et transfert des Actions

Les Actions seront émises sous la forme d'actions nominatives.

Les Actions sont librement cessibles, sauf stipulation contraire des Statuts.

Les Actionnaires peuvent accepter par écrit dans des pactes d'actionnaires des conditions concernant la cession d'Actions (ou des droits relatifs à ces actions) qui s'ajoutent à celles expressément prévus dans les Statuts, comme par exemple, et sans limitation, des conditions quant aux cessions autorisées, des dispositions de type "cession conjointe" et "cession forcée". Les cessions d'Actions doivent être accomplies conformément tant avec ces conditions additionnelles qu'avec les présents Statuts. La Société est fondée à refuser d'enregistrer toute cession d'Actions qui n'aurait pas été faite en conformité avec les présents Statuts et avec les conditions des pactes d'actionnaires (en vigueur de temps à autre) auxquels la Société est partie.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des Actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions multiples.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

6.2. Droits et obligations des Catégories d'Actions

Les catégories d'Actions peuvent avoir différents droits financiers et droits de vote, tels que détaillés ci-après :

6.2.1. Droit aux dividendes

Chaque Action de Catégorie A emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie A") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à quinze pour cent (15%) par an de (i) son prix de souscription s'élevant à un euro (EUR 1,-) par Action de Catégorie A (un tel prix de souscription consistant en une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et une prime d'émission de quatre-vingt dix-neuf cents (EUR 0,99) par Action de Catégorie A) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie A s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Chaque Action de Catégorie C emporte à tout moment droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Préférentiel de Catégorie C") devant être déclaré et payé en numéraire, correspondant à un pourcent (1%) par an de (i) son prix de souscription s'élevant à un euro (EUR 1,-) par Action de Catégorie C (un tel prix de souscription consistant en une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et une prime d'émission de quatre-vingt dix-neuf cents (EUR 0,99) par Action de Catégorie C) et (ii) tout Dividende Préférentiel de Catégorie C s'étant accru durant les précédents exercices comptables de la Société et qui n'a pas été payé.

Le Dividende Préférentiel de Catégorie A et le Dividende Préférentiel de Catégorie C peuvent cependant ne pas être déclarés dans le cas où une telle distribution dépasserait les montants généralement disponibles pour les distributions conformément aux Lois.

Dans l'hypothèse où, après affectation à la réserve légale, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution aux Actionnaires et dans la mesure autorisée par les Lois et par les Statuts, ainsi qu'en tenant compte de tout pacte d'actionnaires qui pourrait de temps à autre être en vigueur, l'assemblée générale des Actionnaires doit:

- premièrement, attribuer, pari passu, le Dividende Préférentiel de Catégorie A aux titulaires d'Actions de Catégorie A et le Dividende Préférentiel de Catégorie C aux titulaires d'Actions de Catégorie C;
- deuxièmement, attribuer 3% du prix de souscription (un tel prix de souscription consistant dans la valeur nominale et la prime d'émission (s'il y en a)) aux détenteurs des Actions de Catégorie B; et
- troisièmement, attribuer le solde (le cas échéant) au pro rata aux titulaires d'Actions de Catégorie C.

6.2.2. Droit de vote

Chaque Action de Catégorie B donne droit à un vote.

Conformément aux articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C ne portent pas de droit de vote, sauf dans les cas expressément prévus par les Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou, le cas échéant, par tout pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu par les Actionnaires de la Société de temps à autre, auquel la Société est partie.

La Société peut aussi créer du capital autorisé conformément à la loi.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

En cas d'émission d'Actions, chaque Actionnaire a le droit, mais n'est pas obligé, de souscrire à l'augmentation de capital, proportionnellement au montant total en valeur nominale des Actions qu'il détient par rapport au total de la valeur nominale des Actions en émission à ce moment, dans les mêmes conditions que les autres Actionnaires, étant entendu que chaque Actionnaire peut accepter de renoncer, et renonce, effectivement, à un tel droit préférentiel de souscription dans les circonstances convenues par un pacte d'actionnaires conclu entre les Actionnaires de la Société de temps à autre, et auquel la Société est partie.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois et par les Statuts et en tenant compte de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu par les Actionnaires de la Société de temps à autre, et auquel la Société est partie.

La Société peut par la suite à tout moment, mais prenant en compte tout pacte d'Actionnaire auquel la Société peut de temps à autre être partie, racheter tout ou parties des actions de toute catégorie d'actions lorsque le conseil d'administration considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux limitations fixées par les Lois et les Statuts, pourvu qu'aucune action de catégorie B ne puisse être rachetée jusqu'à ce que toutes les actions de Catégorie C aient été rachetées et aucune action de Catégorie C ou actions de Catégorie B ne puisse être rachetée jusqu'à ce que toutes les actions de Catégorie A aient été rachetées.

Le prix auquel les Actions concernées doivent être rachetées dans ces circonstances doit au vu des différentes catégories d'Actions être égal à la juste valeur de ces actions prenant en compte les droits économiques spécifiques attachés à ces Actions tels que prévu aux articles 6, 30 et 31.

Lorsqu'il sera possible, la Société peut demander le rachat, en tout ou en partie, des Actions concernées, par lettre de préavis envoyée avec accusé de réception à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre des actions rachetées, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucun cas un actionnaire peut demander le rachat de ses propres Actions.

Chapitre III.- Conseil d'administration - Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

A moins qu'il n'y ait qu'un seul membre du conseil d'administration, un administrateur de catégorie A (l'"Administrateur de Catégorie A") et un administrateur de catégorie B (l'"Administrateur de Catégorie B") doivent être nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société à partir d'une liste de candidats proposée par les détenteurs d'une majorité d'Actions de Catégorie B.

L'assemblée générale des Actionnaires doit selon les cas et conformément à tout pacte d'Actionnaire auquel la Société est partie de temps à autre, nommer des Administrateurs additionnels selon les cas d'une ou plusieurs catégories additionnelles.

Les Administrateurs seront nommés par les Actionnaires qui détermineront la durée de leur mandat, leur nombre et leur catégorie. Les Administrateurs peuvent être réélus et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution des Actionnaires. Les Actionnaires doivent être habilités à proposer la démission ou suspension de tout Administrateur nommé sur leur proposition.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration, dont un au moins doit être un Administrateur de Catégorie A ou un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation

par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si deux Administrateurs sont présents ou représentés, sous réserve qu'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B soient présents et/ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur et adopter des règles internes additionnelles de gouvernance, notamment afin de tenir compte de toute règle de gouvernance acceptée par les actionnaires dans un pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre auquel la Société est partie.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Des observateurs sont autorisés à être présents aux réunions du Conseil d'Administration conformément aux règles de présence que la Société peut adopter de temps à autre, mais ils ne peuvent pas voter.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration

Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt

Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation

Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité

Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux Comptes

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Les Actionnaires doivent agir dans les assemblées générales des Actionnaires en considération de tout pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales

Les Actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation au minimum dix (10) jours ouvrables avant la réunion, accompagnée d'une note de la tenue de cette réunion et d'un ordre du jour (ainsi que les copies de tous les documents à être approuvés à cette réunion spécifiés dans l'ordre du jour) des affaires à être approuvées. La période de convocation pourrait être raccourcie suivant les dispositions d'un pacte d'actionnaire qui pourrait de temps à autre être conclu pourvu qu'elle ne soit pas inférieure à deux (2) jours ouvrables.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation

Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure

Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation

Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum :

- nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'Actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-verbaux

Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes annuels

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires, conformément aux Statuts et notamment l'article 6.2.1.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, et notamment l'article 6.2.1 des Statuts, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement d'un acompte.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera, conformément aux conditions fixées par les Lois, réparti équitablement entre le(s) Actionnaire(s) comme il suit:

(i) premièrement, à chaque détenteur d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie C jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission payés sur les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C aient été remboursés intégralement;

(ii) deuxièmement et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe 3 (i), à chaque détenteur des Actions de Catégorie B jusqu'à ce que les montants en nominal et en prime d'émission (s'il y en a) payés sur les Actions de Catégorie B aient été remboursés intégralement ; et

(iii) finalement, et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe (i) et l'article 31 paragraphe (ii), suivant l'ordre de priorité de paiement et les montants de distribution prévus à l'article 6.2.1..

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les Actionnaires peuvent conclure de temps à autre des pactes d'actionnaires et doivent agir en conformité avec les stipulations de ces pactes d'Actionnaires, et dans la mesure permise par les Lois."

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de la Société à quatre (4), de confirmer la nomination de M. Gérard Becquer en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, de Mme Valérie Pechon en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société et de M. Ronald Bell en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société et de nommer M. Juerg Ambuehl, administrateur, né le 30 juin 1949 à Zürich, Suisse, résidant à Mengerschwaigstrasse 21, D-81545 Munich, Allemagne, en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2013.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

Frais

Dans la mesure où le Premier Apport consiste dans l'apport par Danube 2 S.à r.l. avec siège social dans l'Union Européenne, de tous ses actifs et passifs, cette dernière se rapporte à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption de droit d'apport dans ce cas.

Dans la mesure où le Second Apport par Black Mountain S.à r.l. consiste dans la Société détenant 100% du capital social de Ducoserv, chacune des sociétés ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans ce cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close à 9.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, R.M. ARCANGER, M. MÜLLER J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12060. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127789/239/1327.

(080148800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Latin American Division S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.134.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Latin American Division S.A. (hereinafter the "Corporation"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 60.134 (NIN 1997 2213 287), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 18th, 1997, published in the Mémorial C under number 592, "Recueil des Sociétés et Associations", dated October 29th, 1997, and amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-

Duchy of Luxembourg, on February 16th, 2004, published in the Memorial C under number 431, "Recueil des Sociétés et Associations", dated April 23rd, 2004.

The meeting is chaired by Mrs Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Roodt-sur-Syre.

The chairman appointed as secretary Mr. Laurent THEISEN, private employee, residing in Osweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholder present or represented and the number of his shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at two million one hundred and sixty-one thousand nine hundred Euro (EUR 2,161,900.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decide to change with immediate effect and retrospectively for the current year the financial year of the Corporation which shall start on October 1st and end on September 30th of the following year.

2. Decide to amend the first paragraph of the article 18 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on October first and ends on September thirtieth of the following year".

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the financial year of the Corporation which shall start on October 1st and end on September 30th of the following year. The current financial year which started on January 1st, 2008 shall hence terminate on September 30th, 2008.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of the article 18 of the Corporation's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on October first and ends on September thirtieth of the following year"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme Latin American Division S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 60.134 (NIN 1997 2213 287), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C n ° 592, «Recueil des Sociétés et Associations », en date du 29 octobre 1997, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, daté du 16 février 2004, publié au Mémorial C n ° 431, «Recueil des Sociétés et Associations», en date du 23 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux millions cent soixante et un mille neuf cents Euro (EUR 2.161.900,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décider de modifier avec effet immédiat et rétroactivement pour l'année en cours l'année sociale de la Société afin que celle-ci commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2. Décider de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante».

3. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer l'année sociale afin que celle-ci commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. L'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera ainsi le 30 septembre 2008.

Seconde résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'actionnaire unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, L. THEISEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1302. - Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008127799/201/104.

(080148651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

SBBI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.103.

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SBBI LUXEMBOURG S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 120.103, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2176 du 21 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt-cinq (325) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 septembre 2008, LAC/2008/37118. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127700/5770/50.

(080149197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Financière Petra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.838.

L'an deux mille huit, le douze août.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée FINANCIERE PETRA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.838,

constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mars 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 16.589, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 55.374.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Sandro CAPUZZO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire M. Dominique AUDIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la société a émis des emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

3. Divers.

IV.- L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les assemblées des obligataires se sont déclarées d'accord avec la modification proposée, décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, afin d'adopter un nouvel objet social et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'Assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du présent acte.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. AUDIA, S. CAPUZZO, F. PERUSINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 août 2008, LAC/2008/34517: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2008127775/208/72.

(080148689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2008, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. De renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.705, en tant qu'administrateur de la Société.

- M. Anthony Shayle, né le 11 juillet 1959 à Londres (Royaume-Uni) et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street - EC1A 7NX Londres - Royaume-Uni en tant qu'administrateur de la Société.

- M. Hitesh Patel, né le 22 février 1959 à Dar Es Salaam (Tanzanie) et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street - EC1A 7NX Londres - Royaume-Uni en tant qu'administrateur de la Société.

2. De renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 65.477, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALHALLA REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127714/267/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

European Business Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5820 Fentange, 2A, rue Adolphe Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 60.461.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.

Anthony J. Nightingale / Christine Picco

Référence de publication: 2008127609/1027/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01245. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Y.E SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.016.

—
L'an deux mille huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Y.E SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 131 016, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2188 du 3 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Martine PRIM, employée privée, demeurant à Schiffflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michel TUTAN, gérant, demeurant à Brumath (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour la modification de l'objet social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée modifie l'objet social de la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet

- a) l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers personnels.
- b) l'achat et la vente de tous terrains à bâtir.
- c) la réalisation de travaux de maçonnerie, carrelage, peinture et plâtrerie.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon, Prim, Tutan et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12123. — Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 septembre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008127803/223/55.

(080148662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

JetLink, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.061.

Démission

Par la présente, je soussignée Madame Audrey HESELMANS, demeurant à B-2520 RANST, 1 Nachtegalenlaan, déclare démissionner de mon poste d'administrateur de la société JetLink SA sise 6, Jos Seylerstrooss à L-8522 Beckerich - RC B 98.061 constituée le 25 janvier 2002, à dater de ce jour.

Fait à Beckerich, le 31 juillet 2008.

Audrey HESELMANS.

Référence de publication: 2008128021/822/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.